

Vente sur EBAY

Par **Piper**, le **27/12/2006** à **16:56**

J'ai quelques livres que j'ai lu une fois et ne relirai pas une seconde, vu qu'ils me prennent inutilement de la place je me suis dit que je pourai les revendre sur EBAY ou les sites de ce genre. Mais avant de me lancer je voulais savoir si l'un de vous l'aviez déjà fait et comment cela ce passe ?

Par **zazou**, le **28/12/2006** à **12:20**

sympa ton sujet car j'envisage aussi de vendre mes bouquins de droit par ce moyen mais coté garantie de paiement est-ce faisable?

Par **Piper**, le **28/12/2006** à **17:31**

Que veut tu dire par est ce faisable ?

vu que tu es également intéressé voici ce l'on ma répondu sur un autre forum

[quote:1fv22vhg]il faut s inscrire et il y a des frais sur ebay mais c est pas enorme ,soit tu vends prix ferme exempl 15euros soit par enchères tu fixes toi meme le debut de l enchere ensuite les acheteurs vont proposer plus ,tu as plusieurs possibilite pour recevoir l argent paypal ,mandat,cheque,virement aussi voila j espere avoir répondu a tes questions[/quote:1fv22vhg]

Par **maolinn**, le **28/12/2006** à **22:55**

[quote="Piper":ka1d6q3x]

[quote:ka1d6q3x]il faut s inscrire et il y a des frais sur ebay mais c est pas enorme ,soit tu vends prix ferme exempl 15euros soit par enchères tu fixes toi meme le debut de l enchere ensuite les acheteurs vont proposer plus ,tu as plusieurs possibilite pour recevoir l argent paypal ,mandat,cheque,virement aussi voila j espere avoir répondu a tes

questions[/quote:ka1d6q3x]/[quote:ka1d6q3x]

L'essentiel est dit, et pour ce qui est des garanties, un vendeur ne peut pas être impayé car sur ebay le vendeur reçoit déjà l'argent avant d'envoyer l'objet.

Par **zazou**, le **29/12/2006** à **13:40**

merci, je disais faisable au niveau confiance du paiement du client mais merci pour l'info

Par **Katharina**, le **01/01/2007** à **13:41**

coucou

ma question est sûrement nulle mais pourquoi vendez vous vos livres de droit ? moi je pense tout garder au cas où j'aurais besoin de me rafraîchir la mémoire tout au long de ma vie

Par **maolinn**, le **01/01/2007** à **15:10**

Etant donné l'évolution constante du droit, revendre ses livres de cours ça ne me choque pas (surtout si on a déjà un cours du prof à côté par exemple ce qui permet de conserver une trace de ce qu'on a fait), d'autant + qu'on peut toujours racheter de nouveaux livres (+ approfondis ou tout simplement actualisés) ou même surfer sur le net si on veut se rafraîchir la mémoire.

Par **Camille**, le **02/01/2007** à **08:32**

Bonjour,

D'autant plus que, sauf cas particulier, avant de vous mettre "à votre compte", vous commencerez votre carrière dans des entreprises (au sens large du terme) qui sont censées disposer déjà de "toute la bibliothèque"...

A titre perso, j'ai fait comme Katharina à la sortie de mes études et j'ai conservé religieusement tout ce que j'avais pu collecter (faut dire qu'Internet n'existait pas, à l'époque). Et bien, à part deux ou trois polycopiés particulièrement géniaux et deux ou trois bouquins à la portée suffisamment universelle pour y replonger dedans de temps en temps, tous les autres sont restés à confire doucement et à se décomposer dans ma cave...

Et moi je suis pourtant dans un domaine où tout n'évolue pas aussi vite que dans le vôtre, du moins dans les grands principes...

Je dirais même qu'un de vos gros problèmes sera de gérer le renouvellement de vos sources plutôt que la conservation des anciennes...

Par **mathou**, le **02/01/2007** à **14:19**

:lol:

Je fais partie des " conservateurs " aussi : mes livres et ceux de ma mère  Même si la matière évolue, ça reste des textes pour certains issus de monstres du droit (ceci dit une photo de mes étagères ferait fuir beaucoup de monde, en comparaison avec celles de Pisistrate, parce que j'entasse...)

Le conseil que je peux te donner Piper, c'est de regarder autour de chez toi s'il y a des dépôts-ventes ou mieux, des bouquinistes qui prennent les livres scolaires. Pour les ouvrages de lycée ils ont des quotas mais peut-être que pour les livres universitaires ils acceptent, surtout si tu as acheté ledit livre il y a un ou deux ans - certains dépôts-ventes ont compris que les Codes se périmaient et ne les prennent plus.

Par **deydey**, le **03/01/2007** à **20:30**

si vous ^etes toujours partantes pour vendre vos livres, vous pouvez toujours aller voir à G.Joseph... il les prene selon certaines conditions (notamment en ce qui concerne l'état...) et ils peuvent même (en tout cas à Paris) vous reprendre des vieux dvd, K7, livres... et autres choses en tout genre!

Par **zazou**, le **03/01/2007** à **20:44**

Et bien moi je veux les vendres tout simplement parce que je compte en racheter des nouveaux à jour car certaines lois changent et d'autres part pour me faire de l'argent de poche pour la rentrée universitaire l'an prochain

Par **Stéphanie_C**, le **03/01/2007** à **21:00**

:?

Mmm  des livres en droit périmés pour vous le seront également pour les autres acheteurs, à moins qu'ils ne soient un peu "ignorants" (à votre avantage !). Nous on a gardé nos vieux livres, et on est allés jeter nos vieux codes en trop à la déchetterie. Ce qu'il y avait de marrant, c'est qu'un dame faisait la même chose avec plein de vieux manuels de droits (périmés donc on ne peut plus rien en faire... et tout est dans les BU désormais).

Par **zazou**, le **03/01/2007** à **21:45**

pas tout à fait car j'ai vendu un livre de droit civil à une amie qui l'utilise pour reformuler ses fiches de cours meme périmé elle utilise son code et le bouquin

Par **deydey**, le **03/01/2007** à **23:26**

quand je parlais de G.Joseph, je parlais qu'il te les rachetait soit par des bons d'achat à valoir dans leur magasin, soit par des pièces sonnantes et trébuchantes, peut^-etre même des chèques...

tu peux éventuellement voir si dans ta fac il n'y a pas une bourse aux livres.

Par **Katharina**, le **04/01/2007** à **17:45**

oui c'est vrai qu'au bout d'un moment il y a trop de réformes et ce n'est plus possible

d'actualiser soi même le livre Image not found or type unknown

je comprend donc :p perso, tant que je suis pas trop à sec et que je peux en acheter des

nouveaux je vais garder mes anciens Image not found or type unknown ça peut être marrant dans dix ans de comparer les lois actuelles aux anciennes :p

Par **AllRight**, le **06/01/2007** à **00:06**

Alors pour vendre sur Internet (j'achète et vend régulièrement), je vous déconseille Ebay si vous ne vendez qu'un objet (du genre livre, cd). En revanche, si vous vendez un lot, allez sur eBay.

eBay taxe partout. Une fois l'annonce faite, il faut payer 40 centimes pour mettre sa photo + encore pour d'autre, si on veut mettre en valeur son annonce ça coutera encore d'autres centimes, etc... Bref, les annonces coûtent cher mais parfois on peut retirer pas mal de ses objets vendus.

Faire des ventes sur ce site est difficile (physiquement et moralement : il faut suivre la cadence). J'ai vendu pendant 1 semaine pendant les vacances et je vous assure que prendre des photos, décrire l'objet, calculer combien de bénéf on peut faire, aller à la poste pour les colis, etc... c'est dur !

En revanche, pour une vente simple, allez sur Priceminister. C'est très simple :
- On ouvre un compte.

- On fait son annonce gratuite : les frais de port sont calculés automatiquement (seul point noir). Il suffit juste de taper le code barre et l'objet est trouvé automatiquement Image not found or type unknown
- Après il faut attendre que l'objet soit acheté : on reçoit un mail dans ce cas.
- Il faut ensuite confirmer qu'on veut bien vendre l'objet.
- Une fois confirmé, il faut emballer l'objet, et l'envoyer le plus tôt possible : vous êtes noté sur 5. (les meilleurs vendeurs ont une note de 5/5 et les entreprises ont la marque PRO à côté).
- L'argent est envoyé sur votre compte directement ou sur un porte-feuille Priceminister qui vous permet d'acheter autre chose sur le site avec cet argent.

Par **mathou**, le **06/01/2007** à **00:09**

:wink:

Sympa l'info, merci AllRight ! Ca fait un moment qu'on ne te voyait pas dis-donc Image not found or type unknown (en :lol:

non, on n'est pas payé à la connexion sur le forum... dommage Image not found or type unknown)

Par **Stéphanie_C**, le **06/01/2007** à **00:20**

Mmm intéressant, on doit vendre tout un tas de DVD qu'on a regardé qu'une fois, mais c'est vrai qu'il y a des taxes sur Ebay. En même temps on veut faire des lots, et il y a aussi des jeux playstation (dont un avec le livre d'astuces) donc faut peut-être rester sur Ebay tout de

même ? parce que ça va un peu au-delà de la vente simple d'un objet. Image not found or type unknown

Par **sabine**, le **06/01/2007** à **09:18**

Ce serait peut-être à mettre dans les suggestions mais pourquoi ne pas créer une section annonce pour vendre nos livres?

Par **AllRight**, le **08/01/2007** à **14:26**

:lol:

mathou > Je passe en invité aussi Image not found or type unknown

Stéphanie_C > Oui pour des lots, mieux vaut aller sur ebay. Mais dans ce cas là, je te conseille de bien calculer les frais de port (on se fait avoir au début). Il faut peser les objets avec le colis puis se référer au tarifs de La Poste. Certains petits malins mettent des objets en vente à 1€ mais les frais de port s'élèvent parfois à 50€, si vous voyez ce que je veux dire... :lol:

Image not found or type unknown
(et ça aussi on a tendance à l'occulter quand on fait une enchère)

La difficulté sur ebay, c'est qu'il faut être attractif pour attirer le plus de personnes possibles, mais calculer suffisamment bien pour ne pas vendre et perdre de l'argent. Surtout qu'il faut rajouter les quelques centimes qui servent à enjoliver l'annonce (et qui reviennent cher quand on est à 10 ventes ou plus).

En revanche, tout se vend sur eBay, tout et n'importe quoi. Il faut se dire que même une vieillerie, un parfum vide, etc... peut faire le bonheur de quelqu'un. C'est assez déconcertant !

Par j0j0, le 08/01/2007 à 19:31

:))

je recommande aussi priceminister pour vendre Image not found or type unknown

Par deydey, le 08/01/2007 à 21:01

:lol:

[quote="AllRight":1cdw07lu]mathou > Je passe en invité aussi Image not found or type unknown

Stéphanie_C > Oui pour des lots, mieux vaut aller sur ebay. Mais dans ce cas là, je te conseille de bien calculer les frais de port (on se fait avoir au début). Il faut peser les objets avec le colis puis se référer au tarifs de La Poste. Certains petits malins mettent des objets en vente à 1€ mais les frais de port s'élèvent parfois à 50€, si vous voyez ce que je veux dire... :lol:

Image not found or type unknown
(et ça aussi on a tendance à l'occulter quand on fait une enchère)

La difficulté sur ebay, c'est qu'il faut être attractif pour attirer le plus de personnes possibles, mais calculer suffisamment bien pour ne pas vendre et perdre de l'argent. Surtout qu'il faut rajouter les quelques centimes qui servent à enjoliver l'annonce (et qui reviennent cher quand on est à 10 ventes ou plus).

En revanche, tout se vend sur eBay, tout et n'importe quoi. Il faut se dire que même une vieillerie, un parfum vide, etc... peut faire le bonheur de quelqu'un. C'est assez déconcertant ![/quote:1cdw07lu]

je crois me souvenir qu'un jour, un plaisantin avait mis une photo du clémenceau et proposait
de le donner gratuitement, sans frais de port... Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **09/01/2007** à **17:22**

Bonjour,
[quote="deydey":2ms2u87j]
je crois me souvenir qu'un jour, un plaisantin avait mis une photo du clémenceau et proposait
de le donner gratuitement[/quote:2ms2u87j] :wink:

Et c'était signé avec les initiales M.A.M., non ? Image not found or type unknown
[quote="deydey":2ms2u87j]

sans frais de port... Image not found or type unknown
[quote:2ms2u87j]
:))

Oui, mais dans quel port ? Image not found or type unknown

Par **Piper**, le **09/01/2007** à **20:46**

:lol:

:lol:

Pour répondre à je ne sais plus qui Image not found or type unknown ce n'est pas des livres de Droit que je vend Image not found or type unknown
je ne suis qu'en seconde année de capacité alors ce n'est certainement pas le moment pour

moi de les revendre Image not found or type unknown

Non cela n'a rien à voir en fait ce sont des romans de Mark Levy livres que j'ai lu une fois
mais relirai pas une seconde, et des romans genre le Seigneur des Anneaux.

Par **maolinn**, le **09/01/2007** à **22:15**

:))

Tu as quoi comme roman de marc levy? tu peux me donner les titres stp Image not found or type unknown

Par **Pisistrate**, le 10/01/2007 à 01:48

...

Par **Piper**, le 10/01/2007 à 09:41

[quote="maolinn":2tvc954s]Tu as quoi comme roman de marc levy? tu peux me donner les

titres stp  [quote:2tvc954s]

Je l'ai tous. Si c'etait vrai, La prochaine fois, 7 jours pour une eternité, Vous revoir, Mes amis mes amours.

Par **Camille**, le 10/01/2007 à 12:11

Bonjour,

[quote="deydey":5dp2kuti]

je crois me souvenir qu'un jour, un plaisantin avait mis une photo du clémenceau et proposait

de le donner gratuitement, sans frais de port...  [quote:5dp2kuti]

Ce ne serait pas quelque chose comme ça ?

[http://www.juristudiant.com/forum/viewt ... c&start=75](http://www.juristudiant.com/forum/viewt...c&start=75)

Voir message de Yann, presque'en bas de la page...

Par **deydey**, le 10/01/2007 à 19:10

[quote="Camille":13ig5md2]Bonjour,

[quote="deydey":13ig5md2]

je crois me souvenir qu'un jour, un plaisantin avait mis une photo du clémenceau et proposait

de le donner gratuitement, sans frais de port...  [quote:13ig5md2]

Ce ne serait pas quelque chose comme ça ?

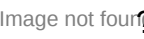
[http://www.juristudiant.com/forum/viewt ... c&start=75](http://www.juristudiant.com/forum/viewt...c&start=75)

Voir message de Yann, presque'en bas de la page... [quote:13ig5md2]

c'en était une autre...je vais voir si je peux la trouver!

Par **maolinn**, le **10/01/2007** à **21:30**

[quote="Piper":o2j9hbo1][quote="maolinn":o2j9hbo1]Tu as quoi comme roman de marc levy?

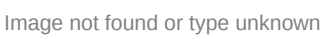
tu peux me donner les titres stp ?[/quote:o2j9hbo1]

Je l'ai tous. Si c'etait vrai, La prochaine fois, 7 jours pour une eternité, Vous revoir, Mes amis mes amours.[/quote:o2j9hbo1]

Merci en fait je les ai déjà emprunté à la bibliothèque municipale de ma ville, il me manque plus que Vous revoir, mais je pense que pour toi ça vaut + le coup de les vendre en lot.

Par **teignous**, le **12/01/2007** à **11:53**

Je vends moi même sur price minister et c'est très pratique donc je vous le conseille

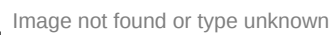
également 

Par **Piper**, le **25/01/2007** à **20:29**

Du coup je l'ai mis en vente sur Marketplace d'Amazon. Il n'y a pas que les romans de Marc Levy il y'en a d'autre de style tres differents les uns des autres.

Par **Talion**, le **25/01/2007** à **21:56**

Pour des livres je ne sais pas. Pour le reste j'utilise ebay et je m'en tire bien, en tant

qu'acheteur autant que vendeur. 

Par **legione**, le **26/01/2007** à **11:21**

[quote="Talion":1azsrgy2]Pour des livres je ne sais pas. Pour le reste j'utilise ebay et je m'en

tire bien, en tant qu'acheteur autant que vendeur.

;)

Image not found or type unknown
[quote:1azsrgy2]

Peux-tu me renseigner sur le pourcentage prélevé par ebay sur les ventes que tu fais ?

Par **Piper**, le **17/02/2007** à **18:45**

Bonsoir,

Les ventes sur makertplace d'amazon sont interessante en tout cas. Price Minister j'ai regardé mais les prix pratiques sont vraiment tres tres bas quel interet de vendre à ce prix là ? A moins que l'on ai deja achete le livre en occasion en ce cas là je comprendrai mais sinon :?:

Image not found or type unknown